

Dynamiques territoriales et contractualisation

Dans le cadre du volet territorial des contrats de plan Etat-régions et des avenants aux Contrats de convergence et de transformation en Outre-mer, accélérer en 2021/2022 le financement d'opérations prêtes à démarrer, portées par des collectivités publiques et des acteurs associatifs et privés. L'objectif est de favoriser l'émergence de projets et de créer de l'activité dans les territoires, pour répondre à leurs besoins dans les domaines de la santé, de l'emploi et de la formation, des transitions écologique et numérique, etc., dans le cadre des outils contractuels et des programmes d'appui proposés par l'ANCT et l'AFD.

Problématique

A travers le déploiement des programmes nationaux de l'Agence nationale de cohésion des territoires, ANCT (*Action cœur de ville, Petites villes de demain, Nouveaux lieux, nouveaux liens*, etc.), de l'Agenda rural et des outils contractuels orientés sur la relance (CPER, CCT, contrats de ruralité...), il s'agit de financer des opérations déjà identifiées et prêtes à démarrer portées par des maîtres d'ouvrages publics, privés et associatifs.

Description technique de la mesure

Garantir la mobilisation de financements dédiés au déploiement rapide des premières annuités de la nouvelle génération des CPER et CPIER, du Plan de transformation et d'investissement de la Corse, et des avenants aux CCT Outre-mer, dans une double logique de relance immédiate et de renforcement de la résilience des territoires.

Outre les autres mesures du Plan de Relance qui feront l'objet de partenariat et de contractualisation avec les collectivités locales, financer des projets prêts à démarrer en partenariat avec les régions permettant de soutenir la commande publique et l'emploi local de manière territorialisée.

En complémentarité avec les dotations de soutien à l'investissement, il s'agit de soutenir l'ingénierie de projet dans le cadre des programmes de l'ANCT et de l'AFD pour favoriser l'émergence de projets et soutenir en amorçage des initiatives locales créatrices d'activités et de développement (Fabriques de Territoires et Tiers lieux notamment).

Exemples de projets

- Revitalisation des territoires: Opérations centres bourgs, Petites villes de demain, Territoires d'industrie; soutien aux filières locales.
- Santé: Création de Maisons de santé pluridisciplinaires, accompagnement au développement de la e-santé (télémedecine...).
- Emploi et formation: Déploiement de campus des métiers et qualifications des métiers du patrimoine, développement de plateformes de formation.
- Transitions énergétique et numérique: Bornes de recharge électriques, développement des mobilités douces (pôles d'échanges multimodaux), financement en études et amorçage de 300 fabriques de territoires, création de stations de désalinisation en Outre-mer, rénovation de déchèteries.
- Tourisme durable: Aménagements et équipements touristiques (refuges de montagne notamment), développement des voies vertes.

Impacts

Dans le cadre du plan de relance, des CPER et des CCT, des mesures spécifiques sont financées afin d'apporter une réponse globale aux problématiques liées à l'orientation, la formation, l'insertion et

le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail : améliorer les diagnostics portant sur les territoires, les filières et les secteurs professionnels, contribuer à la sécurisation des parcours professionnels.

Dans ce contexte, co-construit par l'État et les collectivités en fonction des besoins spécifiques des territoires infrarégionaux, le volet territorial des CPER, les avenants aux CCT ainsi que les programmes d'ingénierie de l'ANCT et de l'AFD favorisent leur développement équilibré dans un double objectif d'appui aux dynamiques territoriales et de lutte contre les disparités infrarégionales. Dans les territoires les plus vulnérables (territoires en mutation socio-économique, quartiers prioritaires de la politique de la ville, territoires périurbains et ruraux fragiles...) sont prévus un appui à l'ingénierie territoriale et foncière, le développement de l'offre et de l'accessibilité physique et numérique des services au public, ainsi que des équipements collectifs de nature à renforcer les fonctions de centralité des bourgs et petites villes. Les territoires de projets et les coopérations structurantes sont aussi appuyés dans leur gouvernance et leurs projets : cohérence entre les différentes contractualisations de l'État avec des territoires infrarégionaux, et les approches territoriales intégrées des fonds européens.

Indicateurs (en particulier impact sur l'emploi quand il est possible de l'évaluer)

- - Effet de levier des dispositifs contractuels pour l'investissement local (rapport du montant total des subventions accordées au montant total des investissements engagés par les bénéficiaires)
- - Impact écologique : Pourcentage de projets financés concourant au financement des axes du plan de relance « écologie », « compétitivité », « cohésion ».
- - Délai séparant la décision de subvention de l'Etat de la fin de réalisation du projet (mesure la capacité des services de l'État à identifier des projets suffisamment mûrs pour être réalisés rapidement)

Territoires bénéficiant de la mesure

Tout le territoire national

Coût et financement de cette mesure : 250 M€ sur 2 ans

250 M€ sur deux ans, financés par des crédits FNADT dont la souplesse et la polyvalence répondent aux enjeux de la relance en permettant de financer via les dispositifs de contractualisation et d'ingénierie territorialisée une grande diversité de projets et de maîtres d'ouvrages, tous secteurs confondus.

50 M€ dédiés aux Outre-Mer.

Calendrier de mise en œuvre :

Dès ouvertures des crédits en 2021 et 2022.